

1- CONSOLIDER LA PARTICIPATION DES HABITANTS DANS LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

1.1 - Mobiliser et impliquer les habitants dans la mise en œuvre du projet social et du projet familles

PA 1.1.2 - ACCOMPAGNER LES STRUCTURES POUR LA MISE EN PLACE DE TEMPS DE CONCERTATION, NOTAMMENT VIS-À-VIS DES ENFANTS ET DES JEUNES, AFIN D'ADAPTER EN PERMANENCE L'OPÉRATIONNALITÉ DU PROJET SOCIAL ET FAMILLES

DIAGNOSTIC

La participation des habitants reste souvent à l'échelle des projets d'animation, au titre d'actions individuelles, et plus rarement au niveau du projet global de la structure d'animation de la vie sociale.

Il est nécessaire de régulièrement sensibiliser les habitants de tous âges, notamment les publics préadolescents et jeunes, afin qu'ils appréhendent ce que sont les missions d'un centre social et de favoriser leur participation.

La participation des habitants dans le fonctionnement de la structure peut être un facteur déstabilisant pour certains professionnels, ce qui nécessite un accompagnement permanent.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Pour la structure, la participation des usagers-habitants permet :

- d'avoir une meilleure connaissance du territoire d'intervention, de ses habitants, de ses problématiques sociales et ses ressources ;
- de recenser les attentes prioritaires des acteurs ;
- de susciter des initiatives, en particulier celles qui répondent aux besoins des habitants ;
- d'associer et de responsabiliser les « parties prenantes » dans la réalisation des actions et dans la gestion de la structure ;
- d'appréhender les effets de ces actions sur les usagers-habitants et sur le territoire.

Pour l'élaboration du projet social, une phase de consultation des habitants sur leur cadre de vie est effectuée. Cependant, les habitants sont très peu informés sur « l'objet » centre social et son projet global. Pour exemple, au cours des Assemblées Générales (AG), le projet social et familles n'est que très peu abordé.

Aussi, la participation des enfants et des jeunes dans la vie du projet du centre social est complexe et très souvent inexistante, il faut inventer de nouvelles formes de sensibilisation.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône et Fédération des centres sociaux du Rhône

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➔ Techniciens et élus des communes et institutions partenaires

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

ACTION 1

- ➔ Associer les habitants et usagers dans les temps d'évaluation des actions qui les concernent.

ACTION 2

- ➔ Trouver des formes d'évaluation continue qui permettent d'impliquer les habitants et ce durant toute la période d'agrément.

ACTION 3

- ➔ Intégrer la participation des enfants et des jeunes de manière pédagogique et avec un projet éducatif favorisant leur esprit critique.

ÉCHÉANCES

- ➔ Actions 1 et 2 : 2023 à 2026
- ➔ Action 3 : 2022 à 2026

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Existence de temps de concertations (échanges, bilans, points de situations...) sur les différentes actions avec les habitants.
- Mise en œuvre d'étapes d'évaluation partagée des actions.
- Nombre d'habitants présents dans l'évaluation intermédiaire du projet.
- Prise en compte des remarques et propositions des habitants dans l'évolution des actions.
- Niveau d'adaptation des actions au regard de l'évolution des besoins des habitants et du territoire.
- Place des enfants et des jeunes prise en compte dans les projets pédagogiques.